

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ARTAS**

Délibération n° D 2024-03-06 - 13

Date de la séance : 06/03/2024

Date de la convocation : 27/02/2024

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le 21/03/2024

Auteur = Martial SIMONDANT - Maire
ID : 038-213800154-20240306-D20240306_13-DE

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 13

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 17

VOTES :

Contre : 0 Pour : 17 Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire par transmission à la préfecture et affichage

L'an deux mille vingt-quatre, le six mars, le conseil municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIMONDANT Martial, Maire.

Présents : SIMONDANT Martial, CHAUVIN Pascal, DURAND Grégory, FAURY Fabrice, LAMOURY Michelle, BOUVIER Christian, GUETAT Suzanne, CROUZET Rémy, METRAL Evelyne, NATIVEL Isabelle, PIGNARD Laurence, PIOLAT Laetitia, SAUNIER Isabelle

Absents avec pouvoir : LECOMTE LEMOINE Brigitte donne pouvoir à METRAL Evelyne
GREA Pascale donne pouvoir à DURAND Gregory
GAUTIER Alexandra donne pouvoir à PIOLAT Laëtitia
ROUSSILLON Julien donne pouvoir à SIMONDANT Martial

Excusés : JACQUENOT Stéphane, GUILLAUD Baptiste

**REALISATION D'UN TAMPONNEMENT DES DEBORDEMENTS DE LA COMBE
BIERA A ARTAS - DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réalisation d'un tamponnement des débordements de la combe Biera à Artas, le long de la route du Revollet et évacuation dans le Charavoux. L'AMO et les travaux sont estimés à un montant total de 75 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Agence de l'eau (20%)	15 000 €
Auto financement (80%)	60 000 €

	75 000 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **VALIDE** le lancement du projet de réalisation d'un tamponnement des débordements de la Combe Biera
- **VALIDE** l'imputation de ce projet sur la section investissement du budget communal
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- **DECIDE** de solliciter auprès de l'agence de l'eau l'attribution d'une subvention pour ce projet
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches relatives à cette demande
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette demande

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire
M. SIMONDANT

La secrétaire de séance
M. LAMOURY

